



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 15-261219 : Mutation de la parcelle cadastrée AN 45 en partie sise à la rue Auguste CORNU / Vente au profit des époux Raymond et Gilberte BOYER

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT-SIX DÉCEMBRE**

DEUX MILLE DIX-NEUF

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **19 DÉCEMBRE 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 20

L'an deux mille dix-neuf **LE VINGT-SIX DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

Absent (s) : 05

Procuration (s) : 04

Total des votes : 24

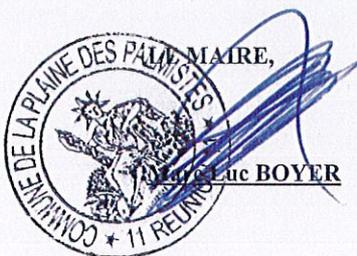
PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

ABSENT(S) : Victorin LEGER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale

PROCURATION(S) : Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Laurence FELICIDALI - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET



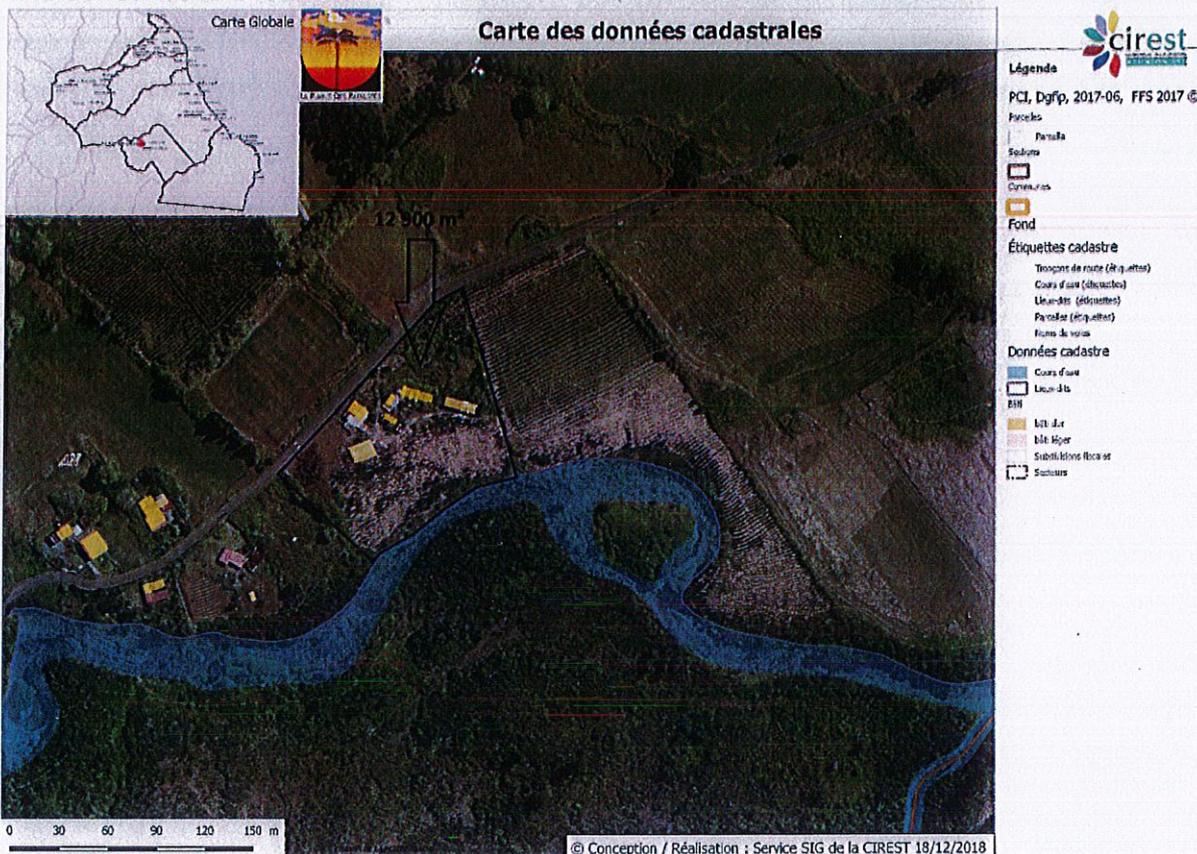
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM15-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

Affaire 15-261219 :

Mutation de la parcelle cadastrée AN 45 en partie sise à la rue Auguste CORNU / Vente au profit des époux Raymond et Gilberte BOYER

Par courrier en date du 22 octobre 2018 Monsieur et Madame BOYER Raymond et Gilberte ont sollicité la Commune pour l'acquisition de la maison et une partie de la parcelle AN 45 qu'ils occupent depuis plusieurs années.

A ce titre, la Ville a sollicité l'avis des Domaines et ce dernier a estimé le bien pour une surface d'emprise d'environ 12 900 m² à 76 000 €.



Le 26 novembre 2019, Monsieur et Madame BOYER ont confirmé leur souhait de faire l'acquisition de la parcelle au prix proposé. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la vente en partie de la parcelle AN 45 à 76 000 €, hors frais notariaux devant rester à la charge des acquéreurs. Cette offre est assortie d'un délai d'un an, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. Les acquéreurs peuvent se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière (SCI).

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM15-261219-DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

Appelé à en délibérer,

Le Conseil municipal par 15 voix POUR (Marc Luc BOYER, Maire - Laurence FÉLICIDALI 2^{ème} adjointe – Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe – André GONTHIER conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Priscilla ALOUETE conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal – Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – MOGALIA Mélissa conseillère municipale), 08 CONTRE (Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale) et 1 ABSTENTION (DELATRE Joëlle conseillère municipale)

PROCEDE à la validation de la cession en partie de la parcelle référencée AN 45 d'une surface d'environ de 12 900 m² hors frais notariaux restant à la charge des acquéreurs, au prix de 76 000 €,

AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces-jointes : Courrier de Monsieur et Madame BOYER Raymond en date du 26/11/2019 – Avis du domaine en date du 04/03/2019 – Carte des données cadastrales – Courrier de Monsieur et Madame BOYER Raymond en date du 22/10/2018).

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Eric Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM15-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM15-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

Plaine des Palmistes
le 26/11/2019

M^{me} et M^{me} Boyer Raymond
et Gilberte 21, Rue
Pierre Cornu 97431
Plaine des Palmistes

A Monsieur le Maire
de la Plaine des Palmistes
Hotel de Ville



Objet : Acquisition du Terrain occupé

Monsieur le Maire suite à la lettre que nous avons déposée le 22/10/18 pour l'achat du terrain que nous occupons au 21, Rue Pierre Cornu, nous avons eu une réponse favorable de la vente à un prix que vous nous avez fait c'est à dire la somme de (46 000€) nous sommes toujours intéressés, mais il nous faut du temps pour réunir cette somme
merci pour votre compréhension et surtout de nous Comprendre

Raymond et Gilberte
[Signature]

Accusé de réception en préfecture
974-21974065-20191226-DCM15-261219-DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION

Pôle Gestion publique

Service : Missions Domaniales

Adresse : 7 Avenue André Malraux

97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

Saint Denis, le 04/03/2019

*Le Directeur Régional des Finances Publiques de
LA REUNION*

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Lilian SAVIRAYE

Téléphone : 0262 94 05 85

Courriel : drfip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : N° dossier : 2019-406V0028

à

Mairie de La Plaine des Palmistes

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : AN0045 PARTIE (EMPRISE À DÉTACHER D'ENVIRON 12 900 m²)

ADRESSE DU BIEN : 21 RUE PIERRE CORNU – 97430 LA PLAINE DES PALMISTES

VALEUR VÉNALE : 76 000 €

1 – SERVICE CONSULTANT

Mairie de La Plaine des Palmistes

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M^{me} Delphine DIJOUX

2 – Date de consultation

: 17/01/2019

Date de réception

: 21/01/2019

Date de visite

: 04/02/2019

Date de constitution du dossier « en état »

: 04/03/2019 (date de complétude)

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

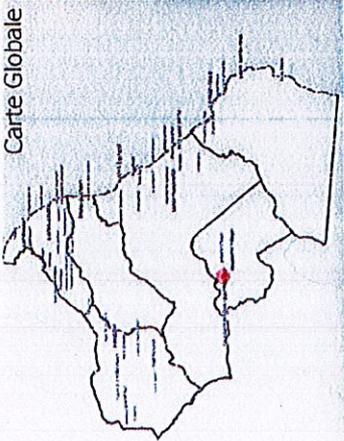
Cession d'une emprise d'environ 12 900 m² avec une maison d'habitation d'une surface de 116,76 m².

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Sur la parcelle AN0045 d'une contenance cadastrale de 119 350 m², une emprise à détacher d'environ 12 900 m² en nature de culture et sur laquelle est édifée une construction à usage d'habitation d'une superficie de 166,76 m² dans un état médiocre.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM15-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

Carte des données cadastrales



PCI, Dgfrp, 2017-06, FFS 2017 ©

Légende

Parcelles

Parcelle

Sections

Communes

Fond

Étiquettes cadastre

Tronçons de route (étiquettes)

Cours d'eau (étiquettes)

Lieux-dits (étiquettes)

Parcelles (étiquettes)

Noms de voies

Données cadastre

Cours d'eau

Lieux-dits

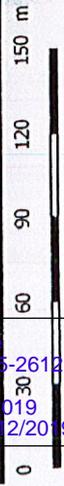
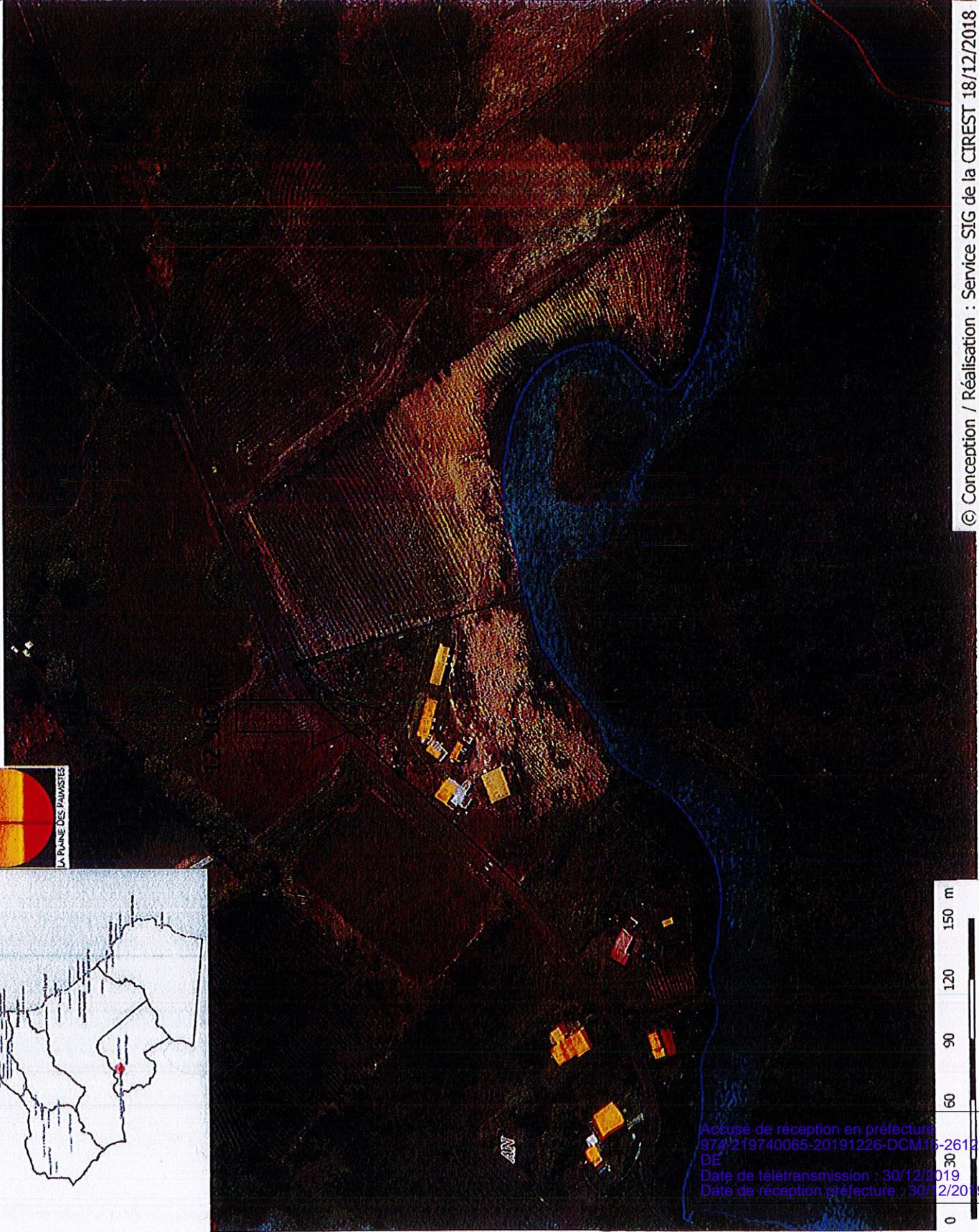
Bâti

bâti dur

bâti léger

Subdivisions fiscales

Secteurs



Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20191226-DCM15-261219-DE
 Date de télétransmission : 30/12/2019
 Date de réception préfecture : 30/12/2019

Plaine des Palmistes le 22 oct. 2018



M^r et M^{me} Boyer Raymond et Gilberte
21, Rue Pierre Cornu
97431 Plaine des Palmistes

Monsieur Le Maire de la Plaine des Palmistes
Hotel de Ville

Objet : Acquisition du Terrain occupé

Monsieur Le Maire

Nous exploitons depuis des années 90 le terrain d'environ 1 ha situé à la Rue Pierre Cornu N° 21. Pour procéder à l'amélioration de notre activité agricole et à la réhabilitation de notre maison ou nous habitons le Conseil Général et la Ciresc peut-être intervenants sur le financement adapter à notre situation. Pour cela il conviendrait que nous soyons Propriétaires des lieux à ce titre nous vous proposons d'en faire l'acquisition et de nous vendre à un prix symbolique. Nous comptons sur votre bienveillance pour nous permettre de réussir ce projet qui nous tient à cœur et nous attendons une réponse et des précisions utiles pour faire avancer les démarches correspondantes. Dans l'attente de vos propositions de vente veuillez agréer Monsieur Le Maire l'expression de nos sentiments très respectueux

~~M^{me} Boyer~~

~~M^{me} Boyer~~

Gilberte et Raymond Boyer

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM15-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM15-261219-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019